

26.09.2003 - 18:00 Uhr

Embargo 1600: Pascal Couchepin, président de la Confédération, remet l'édition 2003 du Prix de la Canne blanche à l'Ecole de ski pour aveugles et malvoyants de St Moritz



St. Galle (ots) -

Embargo: A publier dès le 26 septembre 2003, 16h

Indication: Une photo sera envoyée par Photopress via le réseau satellite de Keystone

Cette année, l'"oscar" de la typhlophilie suisse, le Prix de la Canne blanche, est décerné à l'Ecole de ski pour aveugles et malvoyants de St Moritz. Remis par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA), le Prix de la Canne blanche a été institué pour récompenser une prestation exceptionnelle en faveur des personnes aveugles, malvoyantes ou sourds-aveugles. Le jury a choisi le lauréat parmi six projets présentés, tous de très haute qualité et qui démontrent le grand dynamisme des structures d'aide aux aveugles et malvoyants tant dans le domaine des débouchés professionnels, des moyens auxiliaires, que de l'activité de loisir.

C'est dans le cadre de la cérémonie officielle du centenaire de l'UCBA, qui s'est déroulée le 26 septembre à Berne, que Pascal Couchepin a remis à Peter Notz et Toni Torriani, représentants de l'Ecole de ski de St Moritz, la sculpture tant convoitée du Prix de la canne blanche. Deux élèves non-voyants étaient également présents. L'objectif poursuivi par l'école de ski pour handicapés de la vue consiste à rendre le ski alpin accessible à un plus grand nombre de personnes aveugles et malvoyantes sans forcément appartenir à un club ou à une association.

Fondée en 1981, l'Ecole de ski pour aveugles et malvoyants de St Moritz fait partie intégrante de l'Ecole de ski de la station. Relevons que les deux clubs de ski existants, à savoir le Groupement romand de skieurs aveugles et malvoyants (GRSA) et le Gruppo ticinese

sciatori ciechi ed ipovendenti (GTSC) au Tessin, ont accompli un travail de pionnier extrêmement utile. Une équipe de quelque 20 moniteurs de ski ayant reçu une formation complémentaire pour enseigner le ski aux personnes handicapées de la vue guident les skieurs aveugles et malvoyants à l'aide de récepteurs radio. Grâce à un fonds spécialement constitué à cet effet, ces personnes paient le même prix qu'une personne non handicapée, à savoir l'équivalent d'une carte journalière. Ce fonds permet également de financer les salaires des professeurs de ski ainsi que les récepteurs radio. Notons aussi que l'Ecole renonce à tout bénéfice. Au cours de ses 22 années d'existence, l'Ecole de ski de St Moritz a dispensé plus de 5'500 journées d'enseignement du ski (soit env. 250 jours par hiver) à des personnes handicapées de la vue venues de toute l'Europe ainsi que des Etats-Unis.

Le jury a souligné que depuis plus de vingt ans, l'Ecole de ski pour aveugles et malvoyants de St Moritz joue un rôle déterminant en faveur de l'intégration des personnes malvoyantes et aveugles en permettant à ces dernières d'accéder librement, comme les voyants, au ski alpin. Cette activité contribue largement à sensibiliser sur les pistes le grand public à leur situation et à donner de ces personnes une image positive. Autres qualités relevées par le jury : la possibilité de choisir le moment approprié, ainsi que la longueur et le degré de difficulté des pistes empruntées. En décernant le Prix de la Canne blanche à l'Ecole de ski de St Moritz, le jury entend la motiver à poursuivre l'expérience et à stimuler d'autres écoles à s'en inspirer.

Contact:

UCBA, Canne blanche
Norbert Schmuck
Schützengasse 4
9000 St-Gall
Tél. +41/71/228'57'60
E-Mail : information@szb.ch
Internet: <http://www.szb.ch>

Ecole de ski pour aveugles et malvoyants de St Moritz
(Blindenskischule St. Moritz)
Peter Notz
Mobile +41/79/331'81'53

Denise Cugini Buccino
Relations publiques romandes UCBA
Tél. +41/21/345'00'50

Medieninhalte



Cette année, l'"oscar" de la typhlophilie suisse, le Prix de la Canne blanche, est décerné à l'Ecole de ski pour aveugles et malvoyants de St Moritz. Remis par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA), le Prix de la Canne blanche a été institué pour récompenser une prestation exceptionnelle en faveur des personnes aveugles, malvoyantes ou sourds-aveugles. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "ops/UCBA"